

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

26 ET 27 JUILLET 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RATIFICATION DE LA DELIBERATION ADOPTEE LORS
DU CONSEIL PERMANENT CORSO SARDE EN DATE
DU 10 JUILLET 2018 ET RELATIVE A LA PROTECTION
DES BUCCHI DI BUNIFAZIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

La protection des Bucchi di Bunifaziu est un enjeu majeur qui intéresse autant la Corse que la Sardaigne.

Impulsée au départ par des considérations écologiques et scientifiques, à partir des îles Lavezzi et de l'archipel de la Maddalena, cette question n'a cessé, progressivement, de prendre de l'ampleur. Ainsi, après plusieurs actions associatives relayées par l'Assemblée de Corse et le Consiglio Regionale di Sardegna, la reconnaissance officielle des menaces qui pèsent sur ces côtes et résultaient du passage par le détroit de Bunifaziu de bateaux particulièrement polluants, s'est concrétisée par un statut de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), assorti d'une première réglementation commune des accès maritimes. De même, il n'est pas inutile de le rappeler, un parc international marin a-t-il pu être constitué sur les bases établies par les périmètres de la réserve des Lavezzi d'une part, et du parco nazionale della Maddalena d'autre part, offrant un modèle potentiellement fédérateur aux nombreuses aires protégées de cette région.

Mais aujourd'hui, il apparaît incontestable qu'une telle dynamique mérite d'être amplifiée, et ce tant en termes de périmètres que de moyens de gouvernance.

Dans cet esprit, le Cunsigliu permanentu Corsu Sardu, qui s'est réuni le 10 juillet 2018 à Bunifaziu, a auditionné M. Jean Michel CULIOLI, Chef de service des espaces protégés au sein de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica. Effectuant une présentation scientifique, celui-ci a fait valoir que si les efforts accomplis jusque-là avaient été couronnés de succès, en matière de préservation du patrimoine écologique autant que des savoir-faire traditionnels associant les pêcheurs, ces acquis demeuraient fragiles et même partiels. Aussi, forts de ce constat positif sur le résultat atteint, et conscients des difficultés à définir une politique commune dans le cadre du GECT du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio, au sein duquel les élus sardes sont, de surcroît absents, MM. Tomasi et Zanchetta (élu de la Maddalena) ont soumis au Conseil Permanent corso sarde une résolution conjointe en faveur d'une « **strategia di l'isuli par a difesa di i bucchi** ».

Il s'agira, ce faisant, de continuer à gérer un legs exceptionnel intéressant le futur de nos populations, tant les bucchi di Bunifaziu constituent une biodiversité unique qu'il nous incombe avant tout à nous, Corses et Sardes, de savoir régir ensemble, en se dotant d'un cadre et de moyens d'intervention plus ambitieux. Par conséquent, une délibération a été proposée puis adoptée à l'unanimité des groupes politiques du Cunsigliu permanentu. Celle-ci a vocation à initier une démarche de coopération corso-sarde, visant à renforcer la protection des bucchi di Bunifaziu, en élargissant significativement le périmètre d'action, en se dotant d'objectifs communs avec une stratégie pour y aboutir, et en revendiquant de véritables capacités d'action.

En ce qui concerne le mode de gouvernance de ces politiques de coopération et sous réserve des évolutions du GECT, une réflexion sur la création d'une réserve de biosphère transfrontalière (MAB) a été ouverte.

Cet acte revêt une dimension politique forte car il envoie le signal d'une volonté conjointe des deux îles, qui s'inscrit dans un cadre européen fédérateur, visant à être en capacité d'anticiper les évolutions pour mieux gérer un espace qui leur est commun.

Je sollicite donc de l'Assemblée de Corse la ratification de la décision prise par le Cunsigliu permanentu Corsu-Sardu en date du 10 juillet 2018.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.